



Les médecins entendus !

Communiqué de presse

Deux grandes nouvelles nous sont parvenues dans la journée du 13 octobre et l'AGL aimerait réagir.

Première et grande nouvelle, le ministre Marcourt a entendu nos revendications.

« Trois millions d'euros seront consacrés en 2011 à assurer un meilleur encadrement (de 50 à 60 temps plein) dans les facultés concernées: 5 facultés organisant le 1er cycle en médecine, 3 pour le 1^{er} cycle en sciences dentaires et une pour le 2e cycle en médecine vétérinaire. »

Depuis plusieurs années, l'ensemble des études de médecine et de dentisterie nécessitait la prise d'une série de mesures, dont certaines d'ordre budgétaire. En effet, le nombre d'étudiants inscrits pour commencer leur formation dans ces filières ne cesse de croître. En 2005, la première année de médecine comptait 401 étudiants et celle de dentisterie, une centaine. Cette année, ce nombre en première année est de 1030 en médecine et de 280 en dentisterie. Ces larges cohortes ne permettaient plus un encadrement adéquat alors que le financement à enveloppe fermée des universités, n'avait quant à lui pas changé.

Parmi les explications de cette « inflation » qui a suivi l'installation du moratoire en 2008, notons le nombre croissant d'étudiants non-Belges, encouragés par une mobilité libre au sein de l'espace européen (par exemple, 30% des bac1 en médecine et 33% en dentisterie à l'UCL sont Français). Les conséquences de ce surnombre sont que tant les professeurs, les assistants et le personnel de l'administration ont vu leur tâche triplé, alors que leur effectif n'avait pas augmenté proportionnellement. Un encadrement insuffisant finirait par nuire à la qualité de l'enseignement. Il devenait donc urgent de renforcer l'encadrement des étudiants.

L'auditoire Lacroix (500 places), le plus grand du site de Louvain-en-Woluwe, ne suffit plus. Les cours de l'ensemble des Bac1 sont donnés à trois groupes différents : les professeurs doivent ainsi répéter trois fois le même cours ; les heures de cours données en auditoire ont été réduites (un complément est donné à domicile pour garder le même nombre de ECTS); certains travaux pratiques ont été supprimés, tout en veillant à garder les séances d'exercices en travaux dirigés. La faculté de Médecine et de Dentisterie avait demandé à l'université d'obtenir de nouveaux postes d'assistants pour assurer un encadrement de qualité. Cependant, les considérations budgétaires face à l'enveloppe fermée du financement des universités, constituaient un obstacle colossal.

Nous pensons que la gestion de ces larges cohortes laisse moins de place à une pédagogie de petits groupes et au suivi individualisé en Bac1. Une telle situation conduirait à un mécanisme subtilement sélectif : seuls les étudiants les mieux formés à l'école secondaire ou pouvant se permettre de prendre de cours particuliers réussiraient leur première année, laissant derrière eux des camarades moins favorisés.



Communiqué de presse

A l'actualité se trouvent encore le manque de médecins et de dentistes en Belgique (généralistes, spécialistes dans certaines disciplines, praticiens de la médecine non-soignante...) et le besoin qui en découle de recruter des médecins étrangers pour combler ce vide. En tant que représentants étudiants, nous trouvons inacceptable que les étudiants débutant leur cursus universitaire ne puissent disposer d'un maximum de moyens afin de les épauler dans leurs premiers pas académiques. Bien que les universités aient dû faire de leur mieux avec les moyens limités disponibles pour la rentrée de septembre 2010, nous saluons la décision du Ministre de l'enseignement supérieur d'investir un plus grand montant dans la formation de ces futures blouses blanches, en réponse à la demande des recteurs et des représentants étudiants. Par ailleurs, nous pensons également qu'un investissement à long terme dans l'ensemble des trois cycles de formation obligatoires en médecine et en dentisterie doit être établi. En effet, si l'on souhaite garder des soins de santé de qualité disponibles pour l'ensemble de la population belge, il faudrait songer à investir des moyens suffisants pour garantir une formation théorique et clinique de qualité aux futurs professionnels de la santé.

Enfin, au niveau fédéral, un nœud persiste en fin de 2^e cycle : la restriction des numéros INAMI (donnant accès à la pratique médicale) couplée à un nombre limité de maîtrise de stage (l'encadrement du 3^e cycle) et de mandats hospitaliers (ce qui garantit les salaires des assistants). Nous pensons donc que conjointement au refinancement, une réflexion doit être mise en place assez rapidement par rapport à l'ensemble des années de formation en médecine et en dentisterie (1^{er}, 2^e et 3^e cycles).

La deuxième partie du communiqué de presse indique qu'une réflexion pour limiter ce surnombre sera mise sur pied.

« M. Marcourt a annoncé son soutien financier futur à des mesures de préparation à ces études et à l'organisation de séances de remédiation durant le premier quadrimestre destinées à combler rapidement les lacunes dans les compétences des nouveaux étudiants, lacunes identifiées par un test organisé en début d'études. »

Si dans toute institution universitaire, le décret participation défend la présence de 20% d'étudiants, il ne devrait pas en être autrement à un niveau politique. Quand des décisions ayant un impact direct sur les étudiants sont proposées, il paraît être un droit minimum que les représentants des étudiants concernés puissent donner leur avis sur la question. Ainsi, nous osons espérer que dans les jours à venir, nous serons également invités pour participer à la discussion quant à la mise en place ces *« mesures de préparation à ces études et à l'organisation de séances de remédiation »*.